

l'affectation, de la rémunération et des conditions générales de travail des 1 450 employés de l'administration centrale ainsi que des 1 250 Canadiens et 2 375 employés étrangers dans les 117 missions du Canada. Pendant l'année, le Bureau a appliqué les mesures de restriction budgétaire qui touchaient la gestion du personnel tout en poursuivant les opérations essentielles au bon fonctionnement des missions à l'étranger et des services de l'administration centrale.

La consolidation du service extérieur du Canada s'est répétée sur tous les aspects de la gestion du personnel. Le processus d'intégration doit d'ailleurs se poursuivre en 1981.

Pendant l'année, le Bureau a procédé à la dotation d'un groupe de postes d'agents administratifs spécialisés et permuteurs afin de renforcer l'efficacité de l'administration des missions. À la fin de l'année, un concours pour un deuxième groupe de postes était lancé alors que la formation du premier groupe d'affectations était déjà bien avancée.

Le Bureau a commencé les préparatifs des consultations triennales du Conseil national mixte concernant les directives du Conseil du Trésor sur le service extérieur. Cette préparation suppose la révision des termes et conditions de travail à l'étranger de tous les employés du service extérieur. Les nouveaux règlements devraient entrer en vigueur le 1^{er} avril 1982.

Le Bureau a également contribué à des discussions interministérielles sur de nombreuses questions de gestion du personnel, notamment le projet de regroupement des cadres de la Fonction publique dans une nouvelle catégorie de haute direction.

Le gros des activités du Bureau a été consacré à des tâches essentielles et courantes. Les affectations dans les missions et à l'administration centrale se sont poursuivies alors même que des mesures d'austérité, y compris un gel de l'embauche, réduisaient grandement le recrutement. Pendant l'année, quelque 220 agents et 420 employés de soutien ont été affectés à l'étranger ou sont revenus à l'administration centrale. D'importantes modifications ont été apportées au système ministériel d'appréciation des commis et des secrétaires permuteurs.

(On peut se procurer la liste des représentants du Canada à l'étranger en s'adressant à la Direction des programmes d'information au Canada).

Coordination interministérielle

En 1980, le Comité des sous-ministres chargé de la politique étrangère et de la défense a remplacé le Comité interministériel sur les relations extérieures (CIRE). Ce nouveau comité, qui est présidé par le Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, revoit, avec l'aide de quatre sous-comités, les grandes questions de politiques et de dépenses qui lui sont soumises par le Comité du Cabinet ou préparées par les ministères à l'intention de ce comité du Cabinet. Il est en outre chargé de s'assurer que les recommandations fournies au comité du Cabinet sont valables quant au fond, correctes quant à la forme, conformes aux priorités et aux objectifs du gouvernement et concilient effectivement les propositions mises de l'avant et les

ressources requises pour les appliquer. Le comité est appuyé par un secrétariat interministériel.

Le comité s'occupe des questions d'ordre politique, économique ou autre qui peuvent survenir dans le domaine des affaires étrangères, de l'aide et de la défense, ainsi que des questions touchant les opérations à l'étranger dont s'occupait auparavant le CIRE. Son sous-comité des opérations à l'étranger sert maintenant de point central de la coordination, de la coopération et de la consultation interministérielles sur ces questions. Depuis mai, le sous-comité s'est occupé :

- de l'application de nouvelles pratiques pour la nomination et l'appréciation des chefs de mission ;
- de la réévaluation du processus de révision de la programmation par pays et de la préparation d'un rapport détaillé sur la programmation et les effectifs proposés par les missions à l'étranger ; et
- de la consolidation du service extérieur conformément à la décision du Premier ministre.

En outre, le sous-comité est resté en contact étroit avec le groupe de travail interministériel chargé de mener une étude sur la représentation canadienne aux États-Unis.

Service d'inspection

Un service d'inspection faisant rapport au comité des sous-ministres entreprend des vérifications et des évaluations indépendantes de l'ensemble des opérations des missions diplomatiques et consulaires du Canada à l'étranger.

En 1980, le Service a inspecté 33 missions : 14 missions en Afrique sub-saharienne, le haut-commissariat et 2 postes consulaires en Grande-Bretagne, la mission du Canada auprès de l'OEA à Washington et, dans le cadre d'une grande révision de la représentation canadienne aux États-Unis, l'ambassade et les 14 postes consulaires dans ce pays.

Budget 1980-1981

Pour l'exercice du 1^{er} avril 1980 au 31 mars 1981, le budget du Ministère au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement et des subventions et contributions s'est chiffré à 384,2 millions de dollars. La ventilation des postes budgétaires est la suivante : relations avec les gouvernements étrangers, 177,3 millions ; services consulaires aux Canadiens à l'étranger, 12,2 millions ; information et relations culturelles, 34,8 millions ; administration générale, 35,5 millions ; prestation de services de soutien à d'autres ministères et organismes ayant des représentants à l'étranger, notamment le ministère de l'Industrie et du Commerce, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et l'ACDI, 124,4 millions.

Les responsabilités de gestion et de coordination des opérations, tant au Canada qu'à l'étranger, ont entraîné des dépenses d'exploitation et d'entretien de 252,9 millions. Cette rubrique englobe les dépenses au titre des traitements, des salaires et des autres coûts en personnel, les coûts de location de propriétés à l'étranger, les frais de voyages et de communications ainsi qu'une vaste gamme de dépenses associées à la conduite des opérations à l'étranger.